

# CONSEIL DE LA METROPOLE du 22 juin 2023

## Intervention d'Odile Maurin

### **14.27 Site Paléficat Rives de l'Hers (Toulouse) - Concession d'aménagement : approbation du Compte Rendu Annuel d'activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2022 et adoption de l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement - SEML Oppidea - DEL-23-0388**

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, chers collègues,

Nous sommes très heureux de découvrir l'avancée du projet Agriparc, projet de carrés maraichers qui doivent s'implanter en 2023 sur les berges de l'Hers. Hélas, plaisir de courte durée, jusqu'à la découverte de la mobilisation de seulement 3 ha qui relève de la farce dans le cadre du challenge innovation nommé « se nourrir dans la ville de demain ». Pour rappel, en 2019, le projet Agriparc, c'était 37 ha et demi de parc et 45 logements sociaux destinés à l'activité maraîchère.

Nous saluons néanmoins le projet d'occupation transitoire du château. Même si c'est bien inférieur à ce qui était prévu avec le projet AgriVille.

Et concernant l'allongement de la durée de perception de la rémunération forfaitaire de 200 000€ pour 3 ans, nous ne comprenons pas pourquoi Oppidea n'utilise d'abord pas les fonds perçus jusqu'à maintenant et qui auraient dû être dévolus à ce travail de conduite de l'ensemble des études réglementaires.

Pour finir, nous regrettons que la délibération de lancement de la concertation préalable à la création d'une ZAC sur le site Paléficat – Rive de L'Hers n'ait pas été soumise à l'ensemble des conseillers en passant en conseil métropolitain plutôt qu'au bureau, en catimini. De surcroît, en refusant de répondre dans des délais acceptables aux questions de Mme Honvault, questions posées à l'occasion de la commission consultative du bureau du 25 mai, et renouvelées par écrit, vous avez une nouvelle fois fait voter une délibération sans que l'opposition bénéficie d'informations suffisantes et étayées afin de se prononcer valablement. Vous avez d'ailleurs trouvé le moyen de répondre aux questions de l'opposition quelques heures après la réunion de bureau qui a entériné cette délibération. Ca ne s'appelle pas le débat contradictoire et prendre une décision éclairée.

Quant à la fausse concertation organisée en 2020, elle s'est révélée être surtout une vraie opération de communication qui n'a pas réussi à abuser les membres du groupe de concertation amenés à participer au choix de la maîtrise d'œuvre, les amenant à refuser de départager les 3 candidats, tout en contestant des objectifs de densification déraisonnables pour ce secteur agricole, densités qui ne sont pas conformes au SCOT.

C'est d'ailleurs pour cela que vous, Jean-Luc Moudenc, face à la fronde, vous êtes engagé à ne pas délivrer d'autorisation d'urbanisme avant la fin de ce mandat.

En bref, ce dossier est truffé de phrases creuses très imprécises, disant tout et son contraire.

Un exemple, la réponse très validiste qui prétend dixit, « rendre accessible l'ensemble des aménités urbaines à 15 minutes à pied ou à vélo de chaque domicile » alors qu'il n'est nul besoin d'être grand clerc pour savoir qu'une personne à vélo parcourt 5 fois plus de distance qu'un piéton lambda dans le même délai. Donc que 15 min en vélo équivaut à 1h15 à pied pour la même distance, ce qui n'est pas pareil. Alors ces aménités elles seront à 500 mètres ou à près de 3 km ? Vous conviendrez que ça change beaucoup de choses et que vos imprécisions laissent la porte ouverte à un grand n'importe quoi. Et ne parlons pas de la vitesse de déplacement des PMR qui finiront par être à une journée de déplacement de ces aménités.

Un autre point : comparons les objectifs actés pour le PADD métropolitain de 9 000 habitants par an, 7 200 logements par an et 5 100 emplois par an. Alors que les objectifs du Projet Paleficat, c'est 16 000 habitants pour seulement 1 800 emplois, et comme il y en aurait déjà 850, cela nous en ferait 1000 de nouveaux.

Cela veut dire que le quartier devrait accueillir l'équivalent du double du nombre de nouveaux arrivants chaque année sur Toulouse, soit  $9000 \times 2$ , soit 18 000 arrivants, pour seulement  $1/5^{\text{ème}}$  des emplois. Pour finir, un quartier où vivent 16 000 personnes et où seulement 1800 y travaillent, cela s'appelle une cité dortoir, sans compter l'impact fort sur les besoins en transports. Est-ce raisonnable et adapté à la situation climatique pour la dernière zone agricole de Toulouse.